

Réunion du 15 juin 2020

1) Vote du Budget primitif 2020 et compte administratif 2019

Mr le Maire donne la parole au Président de séance, M. CHAMPONNOIS Jean-Luc et quitte la salle.

M. CHAMPONNOIS Jean-Luc présente le compte administratif de l'année 2020, pour la section fonctionnement, pour la section d'investissement et les restes à réaliser.

Compte administratif Principal		Dépenses	Recettes	solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	résultat propres à l'exercice 2019	169 781,60 €	220 583,38 €	50 801,78 €
	Résultat antérieurs (2018) reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2019)		122 992,40 €	122 992,40 €
	Résultat à affecter			173 794,18 €
Section d'Investissement	résultat propres à l'exercice 2019	91 498,75 €	151 262,88 €	59 764,13 €
	Résultat antérieurs (2018) reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2019)	69 598,50 €		-69 598,50 €
	solde global d'exécution			-9 834,37 €
Restes à réaliser au 31/12/19	Fonctionnement			0,00 €
	Investissement	10 100,00 €		-10 100,00 €
Résultats cumulés 2019 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		340 978,85 €	494 838,66 €	153 859,81 €

Mr le Maire rejoint la séance et présente le compte de gestion 2019 dressé par le receveur qui a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après délibération le compte de gestion 2019 est approuvé.

Résultat du vote : Pour : 11/11 Abstention : 0/11 Contre : 0/11

Monsieur le maire donne la parole à madame Bernadette MAURICE qui expose le budget primitif 2020. (Les dépenses d'investissement et de fonctionnement, et les recettes d'investissement et de fonctionnement)

Après délibération le budget primitif 2020 est approuvé.

Résultat du vote : Pour : 11/11 Abstention : 0/11 Contre : 0/11

2) Vote des taux d'impositions directes

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année.

Foncier bâti : 5.81

Foncier non bâti : 5.93

CFE : 10.18

La taxe d'habitation ne fait plus l'objet d'un vote de taux depuis cette année mais d'une compensation versée par l'Etat.

Résultat du vote : Pour : 11/11 Abstention : 0/11 Contre :0/11

3) Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

TITULAIRES	MONTANT 2020
ACPEI	100.00 €
ADMR	500.00 €
Familles Rurales des 5 villages	450.00 €
Récréàlire	80.00 €
Les Amis de nos Eglises	80.00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-Cooles	100.00 €
MARPA	105 €
TOTAL	1415 €

Résultat du vote : Pour : 10/11 Abstention : 1/11 Contre :0/11

4) Investissements 2020

Les travaux retenus pour 2020 :

- Enfouissement des réseaux : Rue du Moulin, Rue du Reu ; Rue Maria Galland
- Achat terrain Consorts Horguelin
- Cheminement Piétonnier avec passerelles
- Serre : film adhésif
- Ruche
- Espace cinéraire
- Rue des Auches chevines : contrôle puisards
- Tablettes, Ordinateur mairie
- Désherbeur thermique

Résultat du vote : Pour : 11/11 Abstention : 0/11 Contre :0/11

5) Demande de prêts

Madame MAURICE présente les offres reçues du Crédit agricole et de la Caisse d'Épargne pour la réalisation d'un prêt à moyen terme à taux fixe de 130 000 euros et in prêt à court terme TVA de 20 000 euros pour la réalisation des investissements 2020.

Pour le crédit agricole / Prêt 130 000 euros : 0.80% pour 10 ans, 0.90% pour 12 ans, 1.00% pour 15 ans.

Pour la caisse d'épargne / Prêt 130 000 euros : 1.13% pour 10 ans, 1.22% pour 12 ans, 1.33% pour 15 ans.

Pour le crédit agricole / Prêt TVA 20 000 euros, 24 mois : 1.10%

Pour la caisse d'épargne / Prêt TVA 20 000 euros, 24 mois : 0.84%

Madame MAURICE informe le conseil municipal qu'une offre est aussi attendue de la Banque postale dans les prochains jours.

Aussi le choix de l'offre de prêt se fera, après la réception de cette dernière.

6) Personnel communal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les plafonds du RIFSEEP comme-suit :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux	Montants annuels maximums de l'IFSE	Plafond annuel du
Groupes de fonction		
Groupe C1	11 340 €	1 260€
Groupe C2	10 800 €	1 200€

Résultat du vote : Pour : 11/11 Abstention : 0/11 Contre :0/11

7) Achat d'un terrain aux consorts HORGUELIN

Monsieur le Maire propose d'acquérir un terrain cadastré E 442 appartenant à la famille Horguelin situé à l'ancien lavoir d'une surface de 874 m²

Au prix de 5€/ m²

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

D'acquérir un terrain cadastré E 442 appartenant aux consorts Horguelin situé à l'ancien lavoir d'une surface de 874 m² au prix de 5€/ m² soit pour un montant total de 4370 €

Résultat du vote : Pour : 11/11 Abstention : 0/11 Contre :0/11

8) 14 juillet 2020

Au vu du contexte actuel, le format de la manifestation du 14 juillet ne pourra être définie que quelques jours avant.

9) Informations diverses :

Attribution du lot de peupliers : 3 personnes ont répondu favorablement à l'avis d'attribution du lot de peupliers. Celui-ci sera partagé entre ces personnes.

Formation des élus : Le planning des formations assurées par l'association des Maires de la Marne est remis à chaque élu.

Don du sang : Jeudi 29 avril 2021 et Mardi 9 novembre 2021

Débit de boissons : Monsieur le Maire envisage, comme le prévoit la loi engagement et proximité dans son article 45 renforçant les pouvoirs du maire, la création d'une commission municipale pour gérer les débits de boissons sur la commune qui pourraient prendre les dispositions réglementaires concernant les heures d'ouverture et fermeture et en accordant si besoin les autorisations exceptionnelles en dehors des traditionnelles.

Une demande écrite a été faite en ce sens à M. le Préfet de la Marne.

Prochaine Réunion de Conseil municipal : Septembre 2020 si aucun ordre du jour nécessite une réunion du conseil municipal au mois de juillet.

La séance est levée à 22h35.

Sous réserve d'approbation